



## Papa qui empiète sur mon temps

-----  
Par Ginnettedu92

Bonjour, je suis divorcée et j'ai 2 enfants en garde alternée 1 semaine sur 2.  
Il arrive que sur ma semaine, le Papa vienne récupérer ma fille au collège pour la ramener en voiture en bas de chez moi (il fait ça pour la surveiller car il ne veut pas qu'elle parle avec des garçons et elle n'ose pas dire non à son père).  
Quels sont mes recours, a t-il le droit de faire cela ?

-----  
Par Henriri

Hello !

Si vous ne lui avez pas déjà dit "à l'amiable", dites-lui maintenant que vous refusez qu'il s'occupe ainsi de votre fille durant les semaines où elle est sous votre garde. Et si besoin confirmez-lui votre position par LRAR.

A+

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
S'il ne venait pas vous seriez vous avec elle ?  
Sinon vous ne pouvez pas dire que le père empiète sur votre temps.  
Ensuite le fait qu'il la surveille est un autre sujet, et sans décision de justice qui lui interdise de l'approcher, vous ne pouvez pas l'empêcher.

-----  
Par Ginnettedu92

Désolée si je me suis mal exprimée, ce que je veux dire c'est que le père de ma fille est intrusif quand elle est sur ma période.  
Quand ma fille passe la semaine chez lui, je ne passe pas ma vie à l'espionner (ma fille), je la laisse vivre sa vie chez son Papa ...

-----  
Par yapasdequoi

Si vous pensez qu'il exagère, une conciliation amiable est envisageable avant de sortir les grands mots (intrusion, espionner, harceler, etc.)  
Ensuite vous pourrez saisir le JAF pour qu'il remette chacun à sa place.

-----  
Par Ginnettedu92

Vous savez j'ai divorcé pour violences conjugales et harcèlement, alors oui j'emploie les grands mots car je sais parfaitement ce qu'ils veulent dire (même si Monsieur a eu la chance d'être relaxé) ...  
Merci cependant pour votre réponse, je voulais surtout savoir si légalement Monsieur a le droit d'embarquer sa fille en voiture sur ma période ...

-----  
Par kang74

Bonjour

Si c'est juste pour la ramener chez vous, et que votre fille est d'accord, je ne comprends pas bien le préjudice pour

vous, pour votre fille .

Même s'il n'est jamais simple de concilier les choses avec l'autre parent quand on a été victime de violences, le couple parental doit fonctionner pour l'intérêt de l'enfant et pas par rapport à une règle comptable de temps de présence .

Vous dites qu'il fait cela pour vous surveiller ; pourquoi ne pas récupérer vous même votre enfant si c'est le cas ? Comme cela, la question ne se posera pas .

-----  
Par Ginnettedu92

Je travaille pour payer mon loyer donc je ne peux pas aller chercher ma fille à 16h, elle a 13 ans et je la laisse rentrer seule du collège avec ses amis les semaines où elle est avec moi.

Elle apprécie être tranquille sur ma période et a dû mal à dire "non" à son Papa légèrement envahissant ...

Ce que j'ai dû mal à comprendre, c'est qu'en primaire l'école nous demande une copie du jugement pour savoir à qui remettre l'enfant à la sortie, mais si l'enfant est dans la rue : le père qui n'en n'a pas la garde à ce moment-là, peut emmener l'enfant en voiture à sa guise.

Donc si ma fille n'était pas rentrée de l'école, je ne pourrai pas porter plainte pour enlèvement car elle est en voiture avec Papa et consentante et donc tout va bien

-----  
Par kang74

Donc si vous n'êtes pas chez vous quand il la ramène, je ne vois pas bien comment il peut vous surveiller .

Attention à ne pas faire des montagnes pour rien ; votre fille est au collège, elle est en GA, qu'elle rentre avec des copines ou avec son père ne vous enlève rien du tout et c'est peut être plus " confort" pour elle .

Souvent les adolescents ne veulent plus de GA car trop cadré : peut être un peu de souplesse serait bénéfique ?

-----  
Par kang74

L'école a un devoir de neutralité et a le devoir de remettre l'enfant aux titulaires de l'autorité parentale.

Vous pouvez porter plainte pour enlèvement si vous le souhaitez mais là, à part prouver une situation très conflictuelle qui nuit à l'enfant, donc qui alertera les services sociaux, je ne suis pas sûre du résultat .

-----  
Par Ginnettedu92

Ce n'est pas pour me surveiller mais pour surveiller ma fille si elle parle avec des garçons et contrôler son portable

Bon je vais laisser faire alors ce gentil papounet prendre notre fille en voiture sur ma période, en espérant que les trajets se limitent à la voiture et qu'il ne décide pas de passer au train ou à l'avion plus tard ...

Concernant la GA, ma fille de 13 ans y tient donc je ne me vois pas changer pour le moment ...

-----  
Par kang74

Je ne comprends pas ...

Votre fille ne veut pas qu'il vienne la chercher ?

Elle est perturbée par cela ?

Votre fille a 13 ans : il n'est pas anormal que les parents surveillent les fréquentations, leur portable . Tant que cela se fait sans violence .

Si vous pensez votre fille victime de violence psychologique, peut être serait il judicieux qu'elle voit un professionnel.

-----  
Par Ginnettedu92

Qu'est-ce que vous ne comprenez pas ? ma fille a envie de rentrer du collège tranquillement avec ses copines et elle souhaite que son père ne surveille pas son portable sans arrêt.

Elle a déjà vu un psy mais à 13 ans, elle a bien trop peur de son papa pour s'opposer à lui ...

Ce portable est celui que je lui laisse sur ma semaine et je n'ai pas besoin que son père surveille le mobile que je lui laisse pendant ma période (elle a un mobile différent quand elle est chez son père, portable dont je n'ai même pas le

numéro et quand bien même, je n'irai pas surveiller ma fille quand elle est chez son père, je suppose qu'il est assez grand pour s'occuper de notre fille sur son temps) ...

Hé oui nous n'avons pas les mêmes façons d'envisager l'éducation de nos enfants et c'est ce qui a causé notre divorce, Monsieur a besoin d'être dans le contrôle permanent ...

Pour autant je ne suis pas une maman laxiste avec mes enfants...

-----  
Par jodelariege

bonjour

je pense que la réponse de "yapadequoi" est la plus adéquate:

"Si vous pensez qu'il exagère, une conciliation amiable est envisageable avant de sortir les grands mots (intrusion, espionner, harceler, etc.)

Ensuite vous pourrez saisir le JAF pour qu'il remette chacun à sa place."

de plus à 13 ans il n'est pas toujours facile d'accepter de voir un parent à la sortie du collège; surtout pour la ramener à la maison alors quelle peut y aller toute seule et que la jeune fille ne demande pas spécialement à son père de la ramener

c'est une intrusion dans le temps de garde de la mère et dans son espace de vie puisque le père vient jusqu'au domicile de la mère alors qu'il y a eu un contexte de violence conjugale

-----  
Par Ginettedu92

Merci à tous d'avoir eu la gentillesse de me lire et de me répondre, je vais voir si la situation perdure et tenter de trouver une solution à l'amiable alors.

Merci pour vos conseils !

-----  
Par Ginettedu92

Re-bonjour, je fais suite à mes messages d'il y a quelques mois.

Monsieur vient toujours régulièrement prendre ma fille en voiture à la sortie du collège quand elle est sur ma période, j'ai bien compris que je n'y pouvais pas grand chose.

Aujourd'hui, il tournait en voiture près de chez moi et m'a vu sortir de ma résidence, il est alors allé sonner à l'interphone, a parlé à ma fille cadette, lui a demandé si elle était seule, si elle avait les clés de la maison ... Et ensuite il a vu ma fille aînée faire du roller, l'a à nouveau emmené faire un tour dans sa voiture (en a profité pour faire des réflexions sur son t-shirt soi-disant trop court)...

Bref, que faire ? dois-je attendre qu'il pénètre chez moi sans effraction ? mes filles ont tellement peur de lui !

Bien sûr je lui ai demandé de ne plus faire cela et il a nié ...

-----  
Par jodelariege

bonjour

comme déjà dit tentez une conciliation à l'amiable ;voyez peut être avec une -assistante sociale de quartier quelle vous oriente vers un service de médiation

si la médiation n'aboutit pas vous pouvez en référer au JAF . avez vous un avocat ?

-----  
Par Ginettedu92

Bonjour, la médiation est inutile : il niera de A à Z et ce sera ma parole contre la sienne et ce sera sans fin, avec en bonus son plaisir de me faire passer pour une cinglée, et surtout celui d'alimenter des conflits sans fin car c'est ce qu'il cherche : le contact avec moi.

Lorsqu'il a été placé en GAV il y a 5 ans, le proc a demandé une confrontation et Monsieur a tout nié, il a menti puis s'en ai pris aux filles (vous avez envoyé Papa en prison gna gna gna).

Donc je n'ai aucune preuve à part la parole de mes filles, elles se sont confié une fois à la police (d'où la GAV de Monsieur) et ne recommenceront jamais...

Je suis donc complètement coincée par le pouvoir de nuisance de cette personne :-)

-----  
Par kang74

Dans le contexte le JAF ne fera pas grand chose .

Il faut peut être en passer par une plainte mais sans preuve si le père nie, ce sera compliqué.

Voyez un avocat , voyez si vos filles veulent limiter les contacts avec leur père, même si cela ne résoudra absolument

rien ... Vu qu'il vient déjà quand il ne me doit pas .

-----  
Par kang74

Caméra, enregistrement, faire semblant de sortir ...

Bref, compliqué...

Surtout si vos filles ne savent pas dire non .

C'est peut-être un suivi psy pour elles qui leur permettraient de le pouvoir ... Si elles le veulent.

Car elles peuvent aussi vous dire blanc ... Et penser noir .

-----  
Par Ginnettedu92

Et sinon oui j'ai une avocate mais je suis blasée de la justice.

Monsieur voulait la garde alternée, moi non : il l'a obtenue.

Monsieur a été convoqué au tribunal pour harcèlement et violences conjugales : il a été relaxé car, dicit la magistrate, "c'est juste une histoire d'amour qui se termine mal" (je reconnais qu'effectivement je n'ai pas fini à l'hosto avec 5 côtes cassées).

Monsieur voulait avoir les filles 1 mois l'été (et plus 15 jours en juillet et 15 jours en août), je ne voulais pas : il a eu gain de cause

Monsieur était saisi sur salaire pour non paiement de la pension, il a demandé au JAF de supprimer la pension : il a eu gain de cause...

A chaque fois qu'il demande quelque chose, la justice le lui accorde alors bon ...

-----  
Par Ginnettedu92

Mes filles ont peur de leur père, l'aînée cependant ne veut pas changer de mode de garde : ça lui convient comme ça.

La cadette en revanche a beaucoup de mal à aller chez son père et voudrait rester à la maison mais ne se sent pas la force encore de le dire à un juge (elle dit "je sais que je passerai un très mauvais moment avec papa si il apprend que je veux rester un peu plus chez maman")

Et de toutes les façons, on sait tous que quand bien même mes filles voudraient habiter chez moi, le JAF ne leur accorderai pas forcément ...

Je suis un peu désespérée ce soir, désolée

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si vous craignez les intrusions, mettez une petite caméra pour filmer votre entrée.

Pour le reste, si vos filles tiennent à la résidence alternée et ne veulent pas affronter leur père, vous pouvez difficilement faire quelque chose.

Vous avez le droit de leur interdire de quitter la maison familiale pendant vos absences. Après si vos filles n'osent pas dire à leur père "Maman nous a interdit de nous éloigner" et vous désobéissent, que faire ? Je doute que vous vouliez les punir.

-----  
Par Ginnettedu92

Oui je vais installer une petite caméra au dessus de ma porte.

L'aînée est bien comme ça. La cadette pas du tout et en parle avec sa psy.

Elles sont petites encore, j'espère que plus tard elles parviendront à se positionner.

-----  
Par Isadore

Idéalement, voyez si vous ne pourriez pas avoir un proche qui pourrait surveiller vos filles pendant vos absences ou aller les chercher de temps à autre au collège.

Le père sera obligé de se montrer moins intrusif... ou vous aurez des témoins de son comportement.

Pour le téléphone portable, il est possible de le laisser à la maison, il est de toute façon interdit dans les établissements scolaires.

Pour le reste, plus vos filles vont grandir, plus leur avis pourra être pris en compte par le JAF. Mais encore faudra-t-il qu'elles osent, sinon même la majorité ne servira à rien.

Je crois deviner chez le père des tendances sexistes montrant un désir de contrôle sur vous et ses filles. Si c'est le cas, rapprochez vous d'une association de lutte contre ce type de comportement pour avoir des conseils concrets sur la manière de gérer cela au quotidien. Il n'y a pas forcément d'issue judiciaire, mais il peut y avoir des choses simples qui peuvent améliorer la situation. La stratégie de ces personnes qui veulent contrôler leur entourage consiste à isoler, discréditer et dévaloriser la victime.

Et de toute façon il n'est jamais inutile d'éduquer un enfant à repérer des comportements malsains.